



Rapport d'activité détaillé l'animation des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) 2017

Site Natura 2000 FR 7301822, Partie 'Rivière Hers'



Couvert d'intérêt faunistique et floristique implanté sur le lit majeur du Douctouyre (MIGADO ©)

Juillet 2017



LANGUEDOC ROUSSILLON
LA RÉGION MIDI PYRÉNÉES



Rédaction du rapport : Anne SOULARD (1),

Relecture : Cécile CLUZET/Pierre FELLETT(2), Cécile BROUSSEAU (3) & Allan YOTTE (4)

(1) **Association MIGADO** – 18 Ter Rue de la Garonne – BP 95 – 47520 LE PASSAGE D'AGEN

(2) **CIVAM Bio 09** – 6 Route de Nescus – 09240 LA BASTIDE DE SEROU

(3) **Association des Naturalistes de l'Ariège** – Vidallac – 09240 ALZEN

(4) **Fédération de l'Ariège pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique** – Parc Technologique Delta Sud – 09340 VERNIOLLE

Table des matières

I.	Structure porteuse du projet et partenaires associés.....	1
1.	Structure porteuse.....	1
2.	Partenaires.....	1
3.	Composition de l'équipe projet.....	1
II.	Elaboration du PAEC.....	1
III.	Actions administratives.....	2
1.	Cartographie du territoire.....	2
2.	Notices d'information.....	2
3.	Liste d'espèces pour COUVER_06 et COUVER_07.....	2
IV.	Actions d'information, promotion du projet sur le territoire.....	3
1.	Répartition des tâches.....	3
2.	Courrier d'information.....	3
V.	Action de sensibilisation et d'accompagnement des agriculteurs.....	4
1.	Réunions individuelles.....	4
2.	Contacts directs ou téléphoniques.....	4
3.	Diagnostics.....	4
VI.	Actions d'évaluation finale de l'atteinte des objectifs agricoles et environnementaux du projet.....	5
1.	Mesures proposées.....	5
2.	Bilan quantitatif et qualitatif des résultats de contractualisation par rapport aux objectifs.....	5
2.1	Objectifs énoncés dans le PAEC.....	5
2.2	Bilan de l'année 2017.....	7
3.	Bilan estimatif de l'impact environnemental espéré du fait de la contractualisation.....	7
3.1.	Contractualisation avec implantation de prairie.....	7
3.2.	Contractualisation sur de la lutte biologique.....	7
4.	Exemples de réalisations.....	7
	Annexes.....	9

Table des illustrations

Liste des tableaux

<i>Tableau 1. Liste des espèces de fabacées et de poacées pouvant composer les couverts de l'Hers.....</i>	<i>3</i>
<i>Tableau 2. Répartition des tâches entre les différentes structures</i>	<i>3</i>
<i>Tableau 3. Listing des rendez-vous individuels pris avec les exploitants</i>	<i>4</i>
<i>Tableau 4. Listing des contacts directs ou téléphoniques pris avec les exploitants</i>	<i>4</i>
<i>Tableau 5. Synthèse des objectifs énoncés dans le PAEC 'Rivière Hers'</i>	<i>6</i>

I. Structure porteuse du projet et partenaires associés

1. Structure porteuse

La structure porteuse du projet est la *Fédération de Pêche de l'Ariège pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique* (FDAAPPMA 09) en tant qu'animateur du site Natura 2000 'rivière Hers', entité du site FR7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste ».

2. Partenaires

La Fédération de Pêche, l'association MIGADO et l'association des Naturalistes de l'Ariège (ANA) travaillent ensemble sur l'animation du site Natura 2000 'rivière Hers' depuis l'élaboration et la validation de son DOCOB - Document d'Objectifs, en 2006.

Le CIVAM Bio 09 est un partenaire associé sur le volet agricole depuis le début de l'année 2015, suite au désistement de la Chambre d'Agriculture de l'Ariège vis-à-vis des dossiers relatifs à la biodiversité, en 2014.

3. Composition de l'équipe projet

- La Fédération de Pêche de l'Ariège est la structure porteuse du PAEC 'rivière Hers', avec comme intervenant : Allan YOTTE, chargé de missions.

- L'association Migrateurs Garonne Dordogne (MIGADO) s'est occupée de l'animation globale et de la coordination du projet, avec comme intervenante Anne SOULARD, chargée de missions.

- L'association des Naturalistes de l'Ariège (ANA) a assuré le volet naturaliste des diagnostics agro-écologiques, avec comme intervenantes Fany PERSONNAZ et Cécile BROUSSEAU, chargées de missions.

- Le CIVAM Bio 09, pour l'expertise agricole, avec comme intervenants Cécile CLUZET et Pierre FELLET.

II. Elaboration du PAEC

En septembre 2014, la Fédération de Pêche de l'Ariège et MIGADO avaient répondu à l'appel à manifestation d'intérêt pour l'établissement de projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) pour la mise en œuvre, en Midi-Pyrénées, des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) dès la campagne 2015 sur le site Natura 2000 'rivière Hers'. Ce dossier avait été classé dans le lot **1B**, suite à l'examen du comité des financeurs, en novembre 2014.

Le 15 janvier 2015, la Fédération de Pêche de l'Ariège, MIGADO et le CIVAM Bio 09 ont déposé un projet agro-environnemental et climatique qui a reçu un avis positif de la commission permanente du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, le 02 avril 2015. Le périmètre et les mesures ouvertes à la contractualisation ont été validés lors de la commission permanente du 04/06/2015.

Une actualisation du PAEC 2015-2016 a été déposée le 27 août 2015, reprenant le bilan de la campagne de contractualisation 2015, l'évaluation des réalisations par rapport aux objectifs initiaux ; proposant des modifications techniques par rapport au projet initial (réajustement du périmètre d'actions) ainsi qu'une nouvelle estimation de la tranche de réalisation 2016.

En décembre 2016, un nouveau PAEC a été déposé pour les années 2017, 2018 et 2019.

III. Actions administratives

1. Cartographie du territoire

Le territoire concerne le lit majeur du site Natura 2000 ; à partir des limites du site Natura 2000, la délimitation de la zone concernée a été établie en respectant le référentiel orthophotographique et le Registre Parcellaire Graphique (RGP). Les îlots et parcelles retenus sont tous en contact avec la rivière Hers ou le Douctouyre et/ou des habitats remarquables (forêts alluviales...). Une première carte de ces îlots avait été référencée dans le DOCOB 'rivière Hers'.

A partir de cette cartographie, nous avons réajusté le périmètre pour avoir une enveloppe autour de la rivière Hers la plus cohérente et homogène possible. Toutefois, le travail effectué à partir du Registre Parcellaire Graphique de 2012 (seul accessible en téléchargement gratuit sur internet) montre ses limites puisque les parcelles déclarées à la PAC n'ont plus les mêmes contours à l'heure actuelle. L'accès à des données récentes est fondamental pour la mise en œuvre d'une telle campagne ; ce qui n'est pas possible à l'heure actuelle. En effet, les nombreuses sollicitations auprès de la DDT de l'Ariège, de la DRAAF Languedoc Roussillon Midi-Pyrénées et de l'ASP, ne nous ont pas permis de récupérer un RGP plus récent que celui de 2012 et comportant les coordonnées des exploitants agricoles.

2. Notices d'information

Nous avons travaillé les notices 2016 lors du PAEC précédent. Lors de la réunion du 29/03/2017 sur les PAEC 2017, la DRAAF nous a indiqué que la DRAAF faisait la mise à jour des notices 2016.

3. Liste d'espèces pour COUVER_06 et COUVER_07

Dans le PAEC, l'implantation de deux types de couverts : COUVER_06 ou COUVER_07 a été proposée. Pour la liste d'espèces végétales rentrant dans la composition de ces couverts, la cellule animation est repartie de la proposition faite lors de la programmation des MAEt (2007-2013), cette liste avait été validée en 2010 par l'ANA-CEN-CPIE de l'Ariège, le Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNP-MP), la Fédération des chasseurs de l'Ariège ; elle a été revisitée, en 2015, par le CIVAM Bio 09 en concertation avec l'ANA.

Une liste d'espèces de fabacées (légumineuses) et de poacées (graminées) a été déterminée et, à partir de cette liste, il a été décidé, après consultation d'experts, que le couvert implanté devrait être constitué à minima :

- de 2 espèces : 1 espèce de fabacées (légumineuses) et 1 espèce de poacées (graminées) pour l'implantation du COUVER_06 ;
- de 4 espèces : 2 espèces de fabacées (légumineuses) et 2 espèces de poacées (graminées) pour l'implantation du COUVER_07.

Les espèces proposées sont indiquées dans le tableau 1.

Tableau 1. Liste des espèces de fabacées et de poacées pouvant composer les couverts de l'Hers

Fabacées	Graminées
Lotier corniculé	Bromes
Lotier des marais	Dactyle
Luzerne	Fétuque élevée
Minette	Fétuque des prés
Sainfoin	Ray-grass anglais
Trèfle blanc	Ray-grass hybride
Trèfle violet	
Trèfle incarnat	

IV. Actions d'information, promotion du projet sur le territoire

1. Répartition des tâches

La répartition des tâches mentionnée dans le PAEC est reprise dans le tableau 2.

Tableau 2. Répartition des tâches entre les différentes structures

Phases	Année 2017	Structure(s) intervenante(s)
PAEC	Rédaction	FD09, MIGADO, CIVAM BIO 09
Coordination	Réunion de coordination Anne SOULARD, Cécile CLUZET, Pierre FELLETT	MIGADO, CIVAM BIO 09
Animation générale	1 courrier envoyé à l'ensemble des agriculteurs du territoire	MIGADO
Rencontres individuelles		CIVAM BIO 09, MIGADO (contacts téléphoniques et/ou visite chez l'exploitant)
Diagnostiques parcelaires (agro-écologiques et phytosanitaire)		CIVAM BIO 09, ANA
Accompagnement technique des agriculteurs		CIVAM BIO 09 (MIGADO)
Bilan de la contractualisation		FD09, CIVAM BIO 09, MIGADO

Les différentes phases se sont effectivement déroulées comme indiqué dans le tableau 2.

2. Courrier d'information

Un courrier d'information a été transmis par courrier (40 envois – Annexe I) ou mail (16 envois), le 7 avril 2017, à l'ensemble des agriculteurs identifiés sur le territoire, grâce à un listing des propriétaires du territoire fourni par la DDT de l'Ariège, suite à une extraction faite à partir de l'envoi de la couche SIG du territoire du PAEC 'rivière Hers'.

Un mail a également été adressé, le 12 avril 2017, à la Chambre d'Agriculture de l'Ariège en vue du traitement des dossiers PAC (Annexe II).

V. Action de sensibilisation et d'accompagnement des agriculteurs

1. Réunions individuelles

Suite à l'envoi du courrier d'informations, des rendez-vous pour des entretiens individuels ont été pris afin de déterminer les possibilités d'engagement des contractants potentiels. Ces entretiens, listés dans le tableau 3, ont fait l'objet de comptes rendus.

Chacun de ces entretiens individuels a donné lieu par la suite à de nombreux échanges (mail, téléphone) pour instruire la faisabilité de l'engagement en pratique. Ainsi de nombreux allers et retours ont été faits pour vérifier dans le détail chacune des conditions administratives par rapport aux conditions réelles chez les agriculteurs et aux antécédents culturels des parcelles. Il s'agissait à la fois de faire le bon choix agronomique et de vérifier les conditions administratives.

Tableau 3. Listing des rendez-vous individuels pris avec les exploitants

Date	Nom de l'exploitant	Nom du ou des interlocuteurs présents	Bilan
15/06/2017	M. DOUNAT	Pierre FELLETT	Bilan phytosanitaire
15/06/2017	M. NAUDI	Pierre FELLETT	Bilan phytosanitaire

2. Contacts directs ou téléphoniques

Les contacts directs ou téléphoniques sont listés dans le tableau 4.

Tableau 4. Listing des contacts directs ou téléphoniques pris avec les exploitants

Date	Nom de l'exploitant	Nom du ou des interlocuteurs	Bilan
12/04/17 23/06/17 03/07/17	FALCOU Patrick	Anne SOULARD	Contact mail sur les parcelles concernées dans la zone, sur le paiement des aides 2015
12/04/17 28/06/17	RAYMOND Dominique	Anne SOULARD	Ne souhaite pas contractualiser dans la zone cette année, demande d'information sur le paiement des aides 2015
06/07/17	NAUDI Jean-François	Anne SOULARD	Echange d'informations sur les surfaces en maïs
12/07/17	SARRAIL Patrick	Anne SOULARD	Echange d'informations sur les surfaces en maïs
07/08/17	ROUJA Loïc	Anne SOULARD	Echange d'informations sur les surfaces en maïs

3. Diagnostics

Les diagnostics phytosanitaires ont été réalisés, par le CIVAM Bio 09, chez Mme et Mr DOUNAT (annexe III), et Mr NAUDI (annexe IV).

VI. Actions d'évaluation finale de l'atteinte des objectifs agricoles et environnementaux du projet

1. Mesures proposées

Le PAEC 'rivière Hers' pour l'année 2017 comportait 6 mesures agro-environnementales et climatiques listées ci-dessous :

- ✚ **Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique**

MP_N182_HE01 : COUVER07 = 469.40 € / Ha

- ✚ **Création et entretien de couverts en herbe en gestion extensive**

MP_N182_HE02 : COUVER06 + HERBE03 + HERBE06 = 393.16 € / Ha

- ✚ **Création et entretien de couverts en herbe en gestion extensive en bio**

MP_N182_HE03 : COUVER06 + HERBE06 = 363.96 € / Ha

- ✚ **Entretien de prairies en gestion extensive**

MP_N182_HE04 : HERBE03 + HERBE 06 = 155.16 € / Ha

- ✚ **Entretien de prairies en gestion extensive en bio**

MP_N182_HE05 : HERBE06 = 125.96 € / Ha

- ✚ **Lutte biologique en grandes cultures**

MP_N182_GC01 : PHYTO01 + PHYTO07 = 52.77 € / Ha

2. Bilan quantitatif et qualitatif des résultats de contractualisation par rapport aux objectifs

2.1 Objectifs énoncés dans le PAEC

Le tableau 5 reprend les objectifs énoncés dans le PAEC. L'objectif était, pour la période 2017-2019, de permettre la contractualisation de nouveaux agriculteurs sur le secteur (repreneurs) et la reconduction de mesures souscrites en 2013.

Tableau 5. Synthèse des objectifs énoncés dans le PAEC 'Rivière Hers'

MAEC		2017			2018			2019		
Nom de la MAEC	Engagements unitaires	Ha reconduits	Ha sup	€ 5 ans	Ha reconduits	Ha sup	€ 5 ans	Ha reconduits	Ha sup	€ 5 ans
Création de couverts en herbe d'intérêt floristique ou faunistique	MP_N182_HE1 COUVER07		3	7041		3	7041		3	7041
Création de couverts en herbe en gestion extensive	MP_N182_HE2 COUVER06 +HERBE03 +HERBE06		5	8313		5	8313		5	8313
	MP_N182_HE3 COUVER06 +HERBE06		2	3033.20		2	3033.20		2	3033.20
Gestion extensive des couverts en herbe	MP_N182_HE4 HERBE03+ HERBE06									
	MP_N182_HE5 HERBE06					5	5649			
Lutte biologique	MP_N182_GC1 PHYTO01+ PHYTO07		10	527.70		20	1055.40		10	527.70
	TOTAL		20	18 914.9		35	25 091.6		20	18 914.9
<i>Nombre de contrats prévus</i>		4			5			4		
<i>Dont Nbre de contrats prévus en lutte biologique</i>		1			1			1		

Les indicateurs de suivi proposés dans le PAEC étaient les suivants :

- Indicateur 1 : nombre de contrats MAEC signés
- Indicateur 2 : surfaces engagées

Il était prévu d'intégrer les indicateurs de suivi dans le SIG support du DOCOB ; ce qui devait permettre de visualiser année après année la progression du nombre de contrats et des surfaces contractualisées, en rapport aux surfaces totales d'habitats du site.

De plus, des expertises naturalistes, prévues à mi-parcours, doivent permettre de faire un diagnostic permettant d'identifier l'impact des mesures souscrites sur les habitats et les espèces de la Directive Habitats.

2.2 Bilan de l'année 2017

Malgré des contacts sur des souhaits de contractualisation future et dans un contexte où les exploitants ayant souscrits des mesures en 2015 n'étaient toujours pas payés, l'année 2017 n'a pas permis de nouvelle contractualisation.

3. Bilan estimatif de l'impact environnemental espéré du fait de la contractualisation

3.1. Contractualisation avec implantation de prairie

La création de surfaces en prairies gérées de façon extensive permet d'élargir les zones tampon à l'interface entre le milieu agricole et le milieu aquatique, ce qui a pour conséquences :

- de préserver la flore et l'équilibre écologique de certains milieux remarquables,
- de créer des refuges et des réservoirs de nourriture pour la faune (insectes, oiseaux, chauve-souris notamment),
- de garantir une eau de bonne qualité pour les espèces naturelles et en particulier les espèces de la Directive (poissons, mammifères et insectes),
- de prévenir l'érosion des sols, importante dans cette zone en raison de la divagation du cours de l'Hers vif, et le lessivage des intrants,
- de permettre la valorisation et la protection de certains paysages.

L'implantation de prairie est accompagnée :

- d'une période d'interdiction d'intervention mécanique qui permet aux espèces végétales et animales inféodées aux surfaces en herbe, entretenues par la fauche, d'accomplir leur cycle reproductif (fructification des plantes, reproduction des insectes, nidification...) dans un objectif de maintien de la biodiversité ;
- de la suppression des intrants, ce qui permet le maintien des habitats naturels ou la réapparition d'une prairie ou d'une pelouse à haute valeur naturelle (habitats et espèces). Elle contribue également à la préservation de la qualité de l'eau.

3.2. Contractualisation sur de la lutte biologique

L'objectif de cette mesure est de réduire la fertilisation et les interventions phytosanitaires et de les remplacer par des mesures de lutte biologique dans un objectif de maintien de la biodiversité, de préservation de la faune auxiliaire (insectes, des chauves-souris...) et d'amélioration de la qualité de l'eau.

La mesure est pondérée par un taux de rotation qui incite également à diminuer les intrants phytosanitaires et les fertilisants.

4. Exemples de réalisations

La mesure incitant au passage des cultures vers des surfaces herbagères a trouvé en 2015 un écho chez une personne, qui avait déjà passé des contrats MAEt lors de la précédente programmation. Concrètement, cette parcelle est passée d'une production de céréales à une prairie de luzerne/dactyle avec retard de fauche au 15/06.

Cela représente un engagement fort pour la biodiversité car un foin fauché au 15/06 a une valeur marchande bien moindre qu'un foin précoce ou une encore qu'une grande culture.

Sur cette même ferme, d'autres parcelles, engagées en MAEt, ont vu un prolongement avec des MAEC en 2016. Cela trouvera une concrétisation si et seulement si l'exploitante est assurée que l'engagement dans 10 ans de mesures agro-environnementales (2011-2020) ne figera pas définitivement le devenir de cette parcelle vers la classe « prairie permanente ». Même si cette exploitante est très attachée aux valeurs des MAEC, il n'est pas impossible que la réalité économique de l'exploitation la réoriente à long terme vers les cultures de céréales. En 2015, toutes les mesures herbagères proposées dans ce PAEC (création ou entretien de prairies ou de couvert faune/flore) ont été sous réalisées car elles ont pâti du calendrier tardif de validation des mesures. En effet, les semis de prairie se font dans le Mirapicien au plus tard fin mars, quand ce n'est pas à l'automne précédent. L'information faite en 2015 a permis une meilleure contractualisation en 2016, d'autant plus possible avec la dérogation d'implantation de couvert jusqu'au 20 septembre pour des parcelles implantées en culture d'hiver.

Dans le domaine de la lutte biologique en maïs semence, deux contrats ont été concrétisés en 2015 et 6 en 2016. Si nous pouvons nous réjouir de la validation de ces pratiques novatrices, il reste une marge de progrès importante, sur deux plans. D'une part, les maïsiculteurs réalisent, en plus de la lutte biologique, un ou deux passages d'insecticides. D'autre part, la marge de manœuvre la plus importante pour atteindre les objectifs sur la biodiversité résidera dans la diversification des rotations culturales.

Annexes

Liste des annexes :

- Annexe I. Courrier type d'information envoyé à chaque agriculteur
- Annexe II. Courriel d'information envoyé à la chambre d'agriculture de l'Ariège
- Annexe III. Diagnostic phytosanitaire de Mme et Mr DOUNAT
- Annexe IV. Diagnostic phytosanitaire de Mr NAUDI

Annexe I. Courrier type d'information envoyé à chaque agriculteur



Allan YOTTE

Fédération de Pêche 09



Anne SOULARD

Association MI.GA.DO

06.07.81.23.61

Mail : soulard-natura2000@migado.fr



• CIVAM Bio 09 •

Le groupement des Agriculteurs BIO de l'Ariège

Verniolle, le 07 avril 2017

Objet : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques – site Natura 2000 ‘rivière Hers’

Madame, Monsieur,

Vous exploitez des terres agricoles le long de l’Hers. La rivière Hers est classée site Natura 2000 sur une grande partie de son cours. Entre Saint-Amadou et Moulin-Neuf, une zone élargie autour de la rivière est prise en compte (lit majeur), comprenant des terres agricoles.

Les agriculteurs exploitant des terres sur ce territoire pourront souscrire, pour la troisième année consécutive, des **Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC)** dans le cadre de la nouvelle PAC. Le périmètre et les mesures proposées sont identiques à l’an dernier.

Vous faites partie du territoire concerné, c’est pourquoi vous trouverez ci-dessous les éléments récapitulatifs concernant les mesures proposées :

Libellé mesure	Code mesure	Montant unitaire annuel (€/ha)	Type de couvert
Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique (non intervention jusqu'au 15 juillet)	MP_N182_HE01	469,40	Grandes cultures et autres prairies
Création et entretien de couverts en herbe en gestion extensive sans fertilisation avec retard de fauche de 21 jours (15/06)	MP_N182_HE02	393.16	Grandes cultures
Création et entretien de couverts en herbe en gestion extensive ‘en bio’ avec retard de fauche de 21 jours (15/06)	MP_N182_HE03	363.96	Grandes cultures
Gestion extensive des couverts en herbe sans fertilisation et avec retard de fauche de 21 jours (15/06)	MP_N182_HE04	155,16	Prairies
Gestion extensive des couverts en herbe ‘en bio’ et avec retard de fauche de 21 jours (15/06)	MP_N182_HE05	125,96	Prairies
Lutte biologique en grande culture	MP_N182_GC01	52,77	Surfaces en maïs

Il s'agit d'engagements à prendre pour une durée de 5 ans.

Détail des mesures proposées :

- **MP_N182_HE01** : sur une surface en cultures à convertir en herbe, sur une prairie de moins de 2 ans ou sur une ancienne MAEt, implantation d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique sur une largeur minimale de 10m. Ce couvert est composé à minima de 4 espèces dans une liste proposée. Il n'y a pas d'intervention mécanique avant le 15 juillet (pour favoriser la reproduction des espèces). Pas de fertilisation azotée, pas de traitement phytosanitaire et pas de retournement pendant 5 ans.
- **MP_N182_HE02** : sur une surface en cultures à convertir en herbe, sur une prairie de moins de 2 ans ou sur une ancienne MAEt, implantation d'un couvert graminées/légumineuses sur une largeur minimale de 10m. Il n'y a pas d'intervention mécanique avant le 15 juin, pas de fertilisation azotée, pas de traitement phytosanitaire et pas de retournement pendant 5 ans.
- **MP_N182_HE03** : identique à la mesure MP_N182_HE02 mais pour les parcelles en Agriculture Biologique. Sur une surface en cultures à convertir en herbe, sur une prairie de moins de 2 ans ou sur une ancienne MAEt, implantation d'un couvert graminées/légumineuses sur une largeur minimale de 10m. Il n'y a pas d'intervention mécanique avant le 15 juin, pas de fertilisation azotée, pas de traitement phytosanitaire et pas de retournement pendant 5 ans. Compatible avec la MAEC Bio.
- **MP_N182_HE04** : sur une prairie de plus de 2 ans ou sur une ancienne MAEt, entretien d'un couvert déjà présent. Il n'y a pas d'intervention mécanique avant le 15 juin, pas de fertilisation azotée, pas de traitement phytosanitaire et pas de retournement pendant 5 ans.
- **MP_N182_HE05** : identique à la mesure MP_N182_HE04 mais pour les parcelles en Agriculture Biologique. Sur une prairie de plus de 2 ans ou sur une ancienne MAEt, entretien d'un couvert déjà présent. Il n'y a pas d'intervention mécanique avant le 15 juin, pas de fertilisation azotée, pas de traitement phytosanitaire et pas de retournement pendant 5 ans.
- **MP_N182_GC01** : sur des parcelles de maïs semence ou de consommation, utilisation de la lutte biologique en remplacement d'insecticides : introduction de trichogrammes. Les méthodes de lutte biologique doivent être utilisées au moins 4 années sur les 5 du contrat, il faut engager au moins 70% des surfaces éligibles de la zone. Coefficient d'étalement de 70% pour permettre un minimum de rotation.

Si vous êtes intéressés par cette démarche ou si vous souhaitez des informations complémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec nous :

Anne SOULARD – Association MIGADO : 06 07 81 23 61

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

L'équipe Animation Natura 2000 'rivière Hers'

Annexe II. Courriel d'information envoyé à la chambre d'agriculture de l'Ariège

Anne SOULARD

De : "Anne SOULARD" <soulard-natura2000@migado.fr>
Date : mercredi 12 avril 2017 15:54
À : "Yanic GANDOLFE (Chambagri09)" <yanic.gandolfe@ariegge.chambagri.fr>
Joindre : soulard.vcf; Courrier Chambre 09.pdf
Objet : MAEC 'rivière Hers'

Bonjour,

Pour information auprès de l'ensemble du personnel de la chambre amenée à traiter des dossiers PAC 2017 sur le territoire Natura 2000 'rivière Hers' (entre Saint Amadou et Moulin Neuf), veuillez trouver ci-joint le courrier d'information envoyé ce jour aux exploitants du territoire.

N'hésitez pas à revenir vers moi pour tout questionnement.

Bien cordialement,
Anne SOULARD
06.07.81.23.61

Annexe III. Diagnostic phytosanitaire de Mme et Mr DOUNAT



● **CIVAM Bio 09** ●

Le groupement des Agriculteurs **BIO** de l'Ariège

Bilan phytosanitaire n°1

Exploitation de M. et Mme DOUNAT

Réalisé dans le cadre des MAEC de l'Hers – 2017

Contact : Cécile Cluzet
cultures@bioariego.fr
tél : 05 61 64 01 60
ou 06 11 81 64 95

Ce bilan de stratégie de protection des cultures est requis par le contrat MAEC engagé par M. Dounat qui comprend la mesure d'introduction de la lutte biologique dans les cultures de maïs.

Année PAC : 2017

Référence de la mesure : MP_N182_GC01.

Parcelles engagées en 2016 : ilots 2 et 9 soit 12.38 ha

Les ilots 5, 7, 35, 8 ont été engagés en 2015 (env 35 ha)

Les documents contractuels à connaître :

- la notice de territoire
- la notice de la mesure MP_N182_GC01.

Les activités de l'exploitation en 2017

L'exploitation de M. et Mme Dounat présente une double activité de production de céréales et d'élevage de vaches. Le parcellaire des cultures est groupé autour du siège d'exploitation à Rieucros ; les parcelles de fauche se situent à quelques kilomètres.

Le maïs de semence est la production de plus forte valeur ajoutée. Il est conduit en monoculture et il est irrigué. M. et Mme Dounat emploient une dizaine de saisonniers pour la castration et la pose des trichogrammes.

Des engrais verts sont implantés depuis une quinzaine d'années.

L'engagement des parcelles de maïs de semence dans la MAEC a eu lieu en deux temps, en 2015 puis 2016.

Les espèces cultivées en 2016/2017 : blé dur, blé tendre, maïs de semence, tournesol, prairies permanentes et temporaires.

Quel est l'objectif de cette mesure pour votre territoire ?

L'Hers et l'aval du Douctouyre sont classés en site Natura 2000 pour un enjeu de biodiversité. La vocation du programme Natura 2000 sur l'Hers est de préserver des espèces migratrices comme le saumon atlantique, ainsi que de nombreuses espèces animales sensibles : chauves-souris, loutre, insectes... La qualité de l'eau de l'Hers, sujette aux pressions domestique et agricole, est une des conditions pour préserver les espèces citées.

Par ailleurs la zone en aval de Mirepoix est classée en zone vulnérable, en raison de la présence de nitrates en quantité excessive dans la nappe souterraine. Cela implique pour les agriculteurs d'optimiser le cycle de l'azote afin de minimiser les pertes par lessivage. Ce travail fait l'objet d'autres mesures.

Concernant plus particulièrement le bilan phytosanitaire, il a pour but d'engager ou approfondir une démarche de réduction du recours aux produits phytosanitaires.

Le bilan phytosanitaire devra être réalisé de nouveau en troisième et en dernière année de contrat (2018 et 2020 pour le contrat de 2016, et 2017 et 2019 pour le contrat de 2015) afin de suivre les changements engagés pour la réduction des phytosanitaires et particulièrement des insecticides.

Bilan des pratiques phytosanitaires de l'exploitation et calcul de l'IFT

• A quoi sert l'IFT ?

L'IFT ou *Indicateur de Fréquence de Traitement* est un outil de suivi de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Il est ainsi calculé pour un hectare de culture :

$$IFT = \frac{\text{dose appliquée}}{\text{dose homologuée}} \times \text{proportion de surface traitée}$$

Il est tout d'abord calculé à l'échelle d'un traitement (herbicide, insecticide...), puis agrégé pour une culture, une exploitation, un territoire...

L'IFT servira à suivre l'évolution du recours aux produits phytosanitaires au cours du contrat

• Etat des stocks de produits phytosanitaires

Les stocks de phytosanitaires sont gérés de façon à en stocker le moins possible à la ferme. Des commandes groupées sont organisées par un autre agriculteur ; les phytosanitaires sont livrés en début de saison pour les cultures de printemps. Pour les cultures d'hiver, il n'y a pas de stock, les achats sont faits au moment à la coopérative. Bidons et big-bags sont recyclés par la coopérative également.

- **Les pratiques phytosanitaires de l'exploitation**

Pour chaque culture, le détail des pratiques phytosanitaires figure en annexe. Vous y trouverez le récapitulatif de vos pratiques phytosanitaires pour l'année.

Tableau : Bilan des IFT par culture

Les résultats de la ferme sont comparés à des références régionales (colonnes 'IFT moyen Midi-Pyrénées').

BILAN DES I.F.T.										
M. DOUNAT										
2016/17										
	surface (ha)	IFT herbicide ferme	IFT moyen herbicide Midi-Py	IFT fongicide ferme	IFT insecticide ferme	IFT moyen hors herbicide Midi Py (1)	IFT Bio-contrôle ferme	IFT semences et plants ferme	IFT total ferme	IFT total moyen avec traitement de semence Midi Py
Avoine	1,68	0,00	*	0,00	0,00	*	0,00	0,00	0,00	*
Blé tendre	3,45	0,67	1,37	0,40	0,00	2,17	0,00	0,00	1,07	3,55
Blé dur	14,50	0,67	1,44	0,40	0,00	3,1	0,00	0,00	1,07	4,54
Maïs de semence	38,75	3,02	*	0,8	1,00	*	1,00	1,00	6,82	*
Soja	9,41	1,76	*	0,00	0,00	*	0,00	0,00	1,76	*
Sorgho	10,66	1,83	*	0,00	0,00	*	0,00	0,00	1,83	*
Tournesol	20,80	0,87	1,7	0,00	0,83	*	1,00	0,00	1,88	*
Bilan IFT Moyen de la ferme par hectare									3,46	

(1) Comprend les traitements fongicides+ insecticides + traitements de semence ; à comparer avec la somme de vos colonnes IFT fongicide+ IFT insecticide.

* : pas de référence

Analyse des résultats

→ l'IFT sur les céréales et le tournesol est globalement très inférieur à la moyenne des exploitations de Midi-Pyrénées.

→ le maïs de semence est la culture la plus traitée avec près de 5 traitements.

• *IFT spécifique sur la pression insecticide*

Depuis plusieurs années l'objectif est de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires au maximum.

Ainsi,

- les trichogrammes sont utilisés depuis leur arrivée sur le marché local
- Les semences ne sont plus traitées au Gaucho.
- Il n'y a pas non plus d'ajout d'insecticides granulé au semis
- L'insecticide au stage 6 feuilles du maïs a été supprimé.
- La consommation de fongicides est réduite par le fait de cultiver des variétés précoces

Actuellement la lutte contre les insectes du maïs se fait au moyen de deux traitements :

- un insecticide au stade deux feuilles pour viser tous les insectes potentiels (pyrale, cicadelle)
- l'application de trichogrammes pour la seconde génération de pyrale

Actuellement, l'IFT insecticide du maïs en MAEC est de 1 traitement.

Focus sur les substances à risque pour le territoire

L'usage des produits phytosanitaires implique systématiquement une prise risque pour la santé de l'utilisateur, pour la faune, pour la qualité de l'eau, pour les espèces végétales, pour la qualité de l'air. Ces risques figurent sur l'étiquette des produits. Dans le cadre du bilan phytosanitaire pour Natura 2000, nous proposons de nous focaliser sur deux aspects : la protection des insectes et la protection de l'eau.

• *Substances à risque pour les insectes*

Les insecticides utilisés dans le secteur de l'Hers sont parmi les plus utilisés en France. Ils font principalement partie de la famille des *pyréthrinoïdes* et des *néonicotinoïdes*.

Ces insecticides utilisés en plein champ ou en traitement de semence n'ont pas d'effet sélectif. Ils vont tuer aussi bien les ravageurs que les auxiliaires.

Rappelons que la « mention abeilles » ne signifie pas que le produit est sans danger pour les abeilles (bien au contraire : ces produits sont létaux).

Quelles sont les principaux produits utilisés et porteurs de risque pour les insectes ?

Liste (non exhaustive) des substances à risque particulièrement utilisées sur le territoire :

Famille des pyréthrinoïdes

- *Cyperméthrine* : utilisée sous les dénominations commerciales de
 - o **Cytrine L** (céréales, maïs)
 - o **Belem 0.8 MG** et **Belem EV** (traitement du sol, maïs et tournesol)
 - o **Cyperfor S** (céréales, crucifères)
- *Lambda-cyhalothrine* :
 - o **Karaté Zéon** (céréales, maïs, colza...)
 - o **Karaté Express** (maïs, pomme de terre, soja, sorgho...)
- *Béta-cyfluthrine*
 - o **Ducat, Bulldock** (maïs, colza)
- *Téflurin* :
 - o **Force 1 5 G** (insectes du sol)
 - o **Austral** (traitement de semence)

Famille des néonicotinoïdes :

- *Imidaclopride*
 - o **Gaucho** (traitement de semence, céréales)
- *Thiaclopride*
 - o **Sonido** (traitement de semence du maïs)

Familles des diamides anthraniliques

- *Chlorantraniliprole*
 - o **Coragen** (maïs, pomme de terre)

Actuellement sur votre exploitation, les substances à risque concernées sont principalement :
→ **Karaté Zéon**

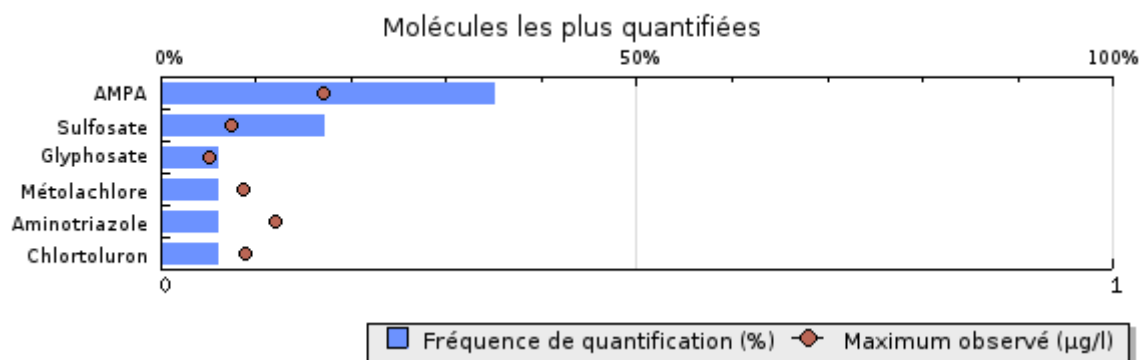
• **Substances à risque pour l'eau**

Quelles sont les principaux produits utilisés et porteurs de risque pour l'eau ?

Comme toutes les rivières de France, l'Hers fait l'objet de prélèvements d'eau et de recherche sur les pesticides. Sur le territoire, nous disposons des données de la station de Vals¹.

¹ Ces données sont en accès libre sur www.adour-garonne.eaufrance.fr

Graphique : molécules détectées dans l'eau à la station de Vals en 2015



- *Glyphosate*

Herbicide très utilisé dans toutes les cultures sous le nom de **Round-up**

- *AMPA*

Molécule de dégradation du glyphosate

- *Sulfosate*

Herbicide de la famille du glyphosate (pas de produit actuellement connu sur la zone en agriculture)

- *Métolachlore*

Herbicide très utilisé en maïs sous le nom de **Camix, Mercantor Gold, Dual Gold Safeneur**

- *Aminotriazole (ou aminotriole)*

Herbicide de l'agriculture et pour le désherbage des chemins (pas de produit actuellement connu sur la zone en agriculture)

- *Chlorotoluron*

Herbicide utilisé en céréales sous le nom d'**Aubaine**

Actuellement sur votre exploitation, les substances à risque concernées sont principalement :

→ **Camix**
Mercantor Gold
Dual gold
Round-up

Préconisations sur l'enjeu « insectes »

Comment diminuer l'impact de la pyrale, du puceron, ou de la cicadelle qui sont les principales cibles des insecticides utilisés dans le territoire ? Différents leviers agronomiques sont offerts pour diminuer le recours aux insecticides.

Réintroduire de la biodiversité dans les zones agricoles

Plus un système est diversifié, avec un grand nombre d'espèces végétales et animales, plus il est résilient.

○ **Diversification des rotations**

La monoculture de maïs est clairement un facteur favorable à la multiplication des pyrales qui trouvent dans le secteur un garde-manger exceptionnel. L'introduction d'autres cultures qui n'y sont pas sujettes sera une contrainte pour le développement de la pyrale.

○ **Gestion des zones-refuges**

Les zones non cultivées à proximité des parcelles sont des refuges pour les insectes auxiliaires. Haies, bandes enherbées, fossés, lisières, tous ont un intérêt écologique. Bien souvent, ces zones existent déjà comme les bandes enherbées le long des cours d'eau. On peut améliorer leur fonction :

- en recoupant les parcelles par des bandes de végétation
- en diversifiant le nombre d'espèces végétales, par exemple par un sur-semis d'espèces fleuries, ou en favorisant la végétation spontanée
- en retardant la date du broyage de la végétation, afin de laisser les plantes et la faune se reproduire

Méthodes agronomiques

○ **Stratégie d'évitement**

Le retard des semis de céréales d'un mois à l'automne permet d'éviter la période de développement des pucerons.

○ **Broyage des résidus**

Contre la pyrale, le broyage systématique des cannes de maïs détruit les larves qui s'y réfugient l'hiver.

○ **Utilisation de la lutte biologique**

La lutte biologique, objet de la présente mesure, consiste à introduire des trichogrammes dont la femelle pond dans les œufs de pyrale. La pose des trichogrammes est effectuée au moment des vols.

→ Les bulletins de Santé du Végétal informent sur les vols de pyrales. Vous pouvez vous abonner recevoir les dernières parutions par mail en vous enregistrant sur www.bsv.mp.chambagri.fr.

Documentation pour en savoir plus

- **Pyrale**

Auximore, cultivons les auxiliaires : fiche technique présentant le cycle biologique de la pyrale et les moyens de lutte, publiée par la chambre régionale de Picardie.

- **Abeilles**

Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les ! Recommandations pratiques publiées par le BSV

- **Ressources du programme Ecophyto**

Ce site regroupe de très nombreuses ressources documentaires et outils pratiques pour réduire son IFT :
<http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures> .

- **Désherbage mécanique**

Fiche technique sur les intérêts de l'utilisation de la herse-étrille :

<http://www.biomidipyrenees.org/article-790-herse-etrange-une-solution-mecanique-pour-le-desherbage-precoce>

Contacts utiles

MIGADO

Structure animatrice du site Natura 2000 'rivière Hers'

Association pour la restauration de la gestion des poissons migrateurs du bassin de la Garonne et de la Dordogne

Association MIGADO
35 avenue de la Marquille
31650 SAINT-ORENS
www.migado.fr

Contact : Anne Soulard
05.61.75.83.97 / 06.07.81.23.61
soulard-natura2000@migado.fr

CIVAM Bio 09

Association assurant la partie agricole des MAEC du site Natura 2000 'rivière Hers'

Association de développement de l'agriculture biologique en Ariège

CIVAM Bio 09
6, route de Nescus
09240 LA BASTIDE DE SEROU
www.bioariege.fr

Contact : Cécile Cluzet
05.61.64.01.60 / 06.11.81.64.95
cultures@bioariege.fr

Annexes :

Les pratiques phytosanitaires par culture

ITINERAIRE PHYTOSANITAIRE

M. DOUNAT

Année 2017

DH : dose homologuée

% : part de la surface traitée

DA : dose appliquée

IFT : indice de fréquence de traitement

U : unité

AVOINE

2017

Surface totale :	1,68
dont engagées en MAEC :	0

Remarques : Aucun traitement sur l'avoine

HERBICIDES

Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT
IFT HERBICIDE TOTAL -->								0,00

FONGICIDES

Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT
IFT FONGICIDE TOTAL -->								0,00

INSECTICIDES, MOLLUSCIDES et BIOCONTROLE

Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT
IFT INSECTICIDE/MOLLUSCIDE TOTAL -->								0,00

BLE TENDRE**2017**

Surface totale :	3,45	Remarques :
dont engagées en MAEC :	0	

HERBICIDES

<i>Date / Stade</i>	<i>Cible</i>	<i>Produit</i>	<i>Matière(s) active(s)</i>	<i>DA</i>	<i>DH</i>	<i>U</i>	<i>%</i>	<i>IFT</i>
Février (début montaison)	herbicide de contact	Pragma sx	Tribenuron-méthyle, Thifensulfuron-méthyle	0,05	0,075	kg	100%	0,67
IFT HERBICIDE TOTAL -->								0,67

FONGICIDES

<i>Date / Stade</i>	<i>Cible</i>	<i>Produit</i>	<i>Matière(s) active(s)</i>	<i>DA</i>	<i>DH</i>	<i>U</i>	<i>%</i>	<i>IFT</i>
Dernière feuille	Septoriose	Rubis	Boscalid, Epoxiconazole, Pyraclostrobine	1	2,5	l	100%	0,40
IFT FONGICIDE TOTAL -->								0,40

**INSECTICIDES,
MOLLUSCIDES et
BIOCONTROLE**

<i>Date / Stade</i>	<i>Cible</i>	<i>Produit</i>	<i>Matière(s) active(s)</i>	<i>DA</i>	<i>DH</i>	<i>U</i>	<i>%</i>	<i>IFT</i>
IFT INSECTICIDE/MOLLUSCIDE TOTAL -->								0,00

BLE DURAnnée **2017**

Surface totale : 14,50
 dont engagées en MAEC :

Remarques :

HERBICIDES

Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT
Février (début montaison)	herbicide de contact	Pragma sx	Tribenuron-méthyle, Thifensulfuron-méthyle	0,05	0,075	kg	100%	0,67
IFT HERBICIDE TOTAL -->								0,67

FONGICIDES

Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT
Dernière feuille	Septoriose	Rubis	Boscalid, Epoxiconazole, Pyraclostrobine	1	2,5	l	100%	0,40
IFT FONGICIDE TOTAL -->								0,40

**INSECTICIDES,
MOLLUSCIDES et
BIOCONTROLE**

Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT
IFT INSECTICIDE/MOLLUSCIDE TOTAL -->								0,00

MAIS SEMENCEAnnée **2017**

Surface totale :	38,75	Remarques :
dont engagées en MAEC :	0	

HERBICIDES								
Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT
Mai prélevée	herbicide	Camix	S-métolachlore, mésotrione, bénoxacor	3,5	3,75	l	100%	0,93
Mai prélevée	herbicide	Dual gold	S-metolachlore	0,5	2	l	100%	0,25
Juin, avant 6 feuilles	herbicide liseron	Banvel 4 s	Dicamba	0,2	0,6	l	80%	0,27
Mi juin, adventices<2-4 f	herbicide graminées d'été	Laudis	Tembotrione	0,25	2,25	l	100%	0,11
Mi juin, adventices<2-4 f	herbicide dicotylédones	Bromotril 225	Bromoxynil	0,8	1,5	l	100%	0,53
Juillet	herbicide bordures et rumex	Round up	Glyphosate	6	6	l	5%	0,86
IFT HERBICIDE TOTAL -->								3,02

FONGICIDES								
Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT
Mai,semis	enrobage graine	Thirame	Thirame		!	0	100%	1,00
10 feuilles		Amistar	Azoxystrobine	0,8	1	l	100%	0,80
IFT FONGICIDE TOTAL -->								1,80

INSECTICIDES & MOLLUSCIDES								
Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT
Semis	Limaces (si pluie)	Sluxx hp	Phosphate ferrique	5,000	7	kg	0%	1,00
Mi mai femelles à 2 feuilles	Cicadelles etc	Karaté zéon	Lambda cyhalothrine	0,200	0,2	l	100%	1,00
Juillet (avertissements)	Pyrale	Trichogramme		50			100%	
IFT INSECTICIDE/MOLLUSCIDE TOTAL -->								2,00

Surface totale :	9,41	Remarques :
dont engagées en MAEC :	0	

HERBICIDES										
Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT		
Mi mai, pré-levée	désherbage	Mercantor Gold	S-Métolachlore	1,25	1,40	L	89%	0,89		
Fin mai, post-levée	désherbage	Atic Akwa	Pendiméthaline	2,00	2,30	L	87%	0,87		
								IFT HERBICIDE TOTAL -->		1,76
FONGICIDES										
Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT		
								IFT FONGICIDE TOTAL -->		0,00
INSECTICIDES, MOLLUSCIDES et BIOCONTROLE										
Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT		
								IFT INSECTICIDE/MOLLUSCIDE TOTAL ->		0,00

SORGHO**2017**

Surface totale :	10,66	Remarques :
dont engagées en MAEC :	0	

HERBICIDES								
Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT
Fin mai, post-levée	désherbage	Boa	Pénoxsulame	0,80	0,80	L	100%	1,00
Fin mai, post-levée	désherbage	Isard	Dimethenamid-p	1,00	1,20	L	83%	0,83
IFT HERBICIDE TOTAL -->								1,83

FONGICIDES								
Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT
IFT FONGICIDE TOTAL -->								0,00

INSECTICIDES, MOLLUSCIDES et BIOCONTROLE								
Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT
IFT INSECTICIDE/MOLLUSCIDE TOTAL - ->								0,00

TOURNESOLAnnée **2017**

Surface totale :	15	Remarques :
dont engagées en MAEC :	0	

HERBICIDES

Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT
semis	herbicide graminées	Cline	Flurtamone, Aclonifen	3,5	4	l	100%	0,88
IFT HERBICIDE TOTAL -->								0,88

FONGICIDES

Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT
IFT FONGICIDE TOTAL -->								0,00

INSECTICIDES & MOLLUSCIDES

Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT
semis	Limaces	Sluxx HP	Phosphate ferrique	7	7	kg	100%	1,00
IFT INSECTICIDE/MOLLUSCIDE TOTAL ->								1,00

Annexe IV. Diagnostic phytosanitaire de Mr NAUDI



● **CIVAM Bio 09** ●

Le groupement des Agriculteurs **BIO** de l'Ariège

Contact : Cécile Cluzet
cultures@bioariego.fr
tél : 05 61 64 01 60
ou 06 11 81 64 95

Bilan phytosanitaire n°1

Exploitation du GAEC des DEUX PINS - Famille Naudi

Réalisé dans le cadre des MAEC de l'Hers – 2017

Ce bilan de stratégie de protection des cultures est requis par le contrat MAEC engagé par le GAEC des deux pins, qui comprend la mesure d'introduction de la lutte biologique dans les cultures de maïs.

Année PAC : 2016

Référence de la mesure : MP_N182_GC01.

Parcelles engagées en 2016 : ilots 25-47, 27-57, 27-75, 28-26 et un parcelle de l'ilot 27 soit 22,77 ha

Les ilots 26, 57, 75, 47 et 70 ont été engagés en 2015 (16,63 ha).

L'ilot 28-105 est engagé dans la mesure MP_N182_HE01.

Les documents contractuels à connaître :

- la notice de territoire
- la notice de la mesure MP_N182_GC01.

Les activités de l'exploitation en 2017

L'exploitation de la famille Naudi est centrée sur les grandes cultures avec une prépondérance des contrats de semence. Le parcellaire des cultures est groupé autour du siège d'exploitation à Arvigna et dans la vallée du Douctouyre.

Le maïs de semence est la production de plus forte valeur ajoutée. Il est conduit en monoculture et il est irrigué. Le GAEC emploie des saisonniers pour la castration et la pose des trichogrammes.

Des engrais verts hivernaux sont implantés entre les saisons de maïs.

L'engagement des parcelles de maïs de semence dans la MAEC a eu lieu en deux temps, en 2015 puis 2016.

Les espèces cultivées en 2015/2016 : blé dur, maïs de semence, colza de semence, tournesol de semence, tournesol de consommation, sorgho, triticale, luzerne de semence, jachère et féverole.

Quel est l'objectif de cette mesure pour votre territoire ?

L'Hers et l'aval du Douctouyre sont classés en site Natura 2000 pour un enjeu de biodiversité. La vocation du programme Natura 2000 sur l'Hers est de préserver des espèces migratrices comme le saumon atlantique, ainsi que de nombreuses espèces animales sensibles : chauves-souris, loutre, insectes... La qualité de l'eau de l'Hers, sujette aux pressions domestique et agricole, est une des conditions pour préserver les espèces citées.

Par ailleurs la zone en aval de Mirepoix est classée en zone vulnérable, en raison de la présence de nitrates en quantité excessive dans la nappe souterraine. Cela implique pour les agriculteurs d'optimiser le cycle de l'azote afin de minimiser les pertes par lessivage. Ce travail fait l'objet d'autres mesures.

Concernant plus particulièrement le bilan phytosanitaire, il a pour but d'engager ou approfondir une démarche de réduction du recours aux produits phytosanitaires.

Le bilan phytosanitaire devra être réalisé de nouveau en troisième et en dernière année de contrat (2018 et 2020 pour le contrat de 2016, et 2017 et 2019 pour le contrat de 2015) afin de suivre les changements engagés pour la réduction des phytosanitaires et particulièrement des insecticides.

Bilan des pratiques phytosanitaires de l'exploitation et calcul de l'IFT

• A quoi sert l'IFT ?

L'IFT ou *Indicateur de Fréquence de Traitement* est un outil de suivi de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Il est ainsi calculé pour un hectare de culture :

$$IFT = \frac{\text{dose appliquée}}{\text{dose homologuée}} \times \text{proportion de surface traitée}$$

Il est tout d'abord calculé à l'échelle d'un traitement (herbicide, insecticide...), puis agrégé pour une culture, une exploitation, un territoire...

L'IFT servira à suivre l'évolution du recours aux produits phytosanitaires au cours du contrat

• Etat des stocks de produits phytosanitaires

Les stocks de phytosanitaires sont commandés en avant-saison une fois les assolements prévus. D'autres sont achetés en fonction au fur et à mesure. Les bidons non utilisés sont ramenés à la coopérative. Bidons et big-bags vides sont recyclés par la coopérative.

- **Les pratiques phytosanitaires de l'exploitation**

Pour chaque culture, le détail des pratiques phytosanitaires figure en annexe. Vous y trouverez le récapitulatif de vos pratiques phytosanitaires pour l'année.

Tableau : Bilan des IFT par culture

Les résultats de la ferme sont comparés à des références régionales (colonnes 'IFT moyen Midi-Pyrénées').

BILAN DES I.F.T.										
GAEC DES DEUX PINS										
Année 2016/17										
	surface (ha)	IFT herbicide ferme	IFT moyen herbicide Midi-Py	IFT fongicide ferme	IFT insecticide ferme	IFT moyen hors herbicide Midi Py (1)	IFT Bio-cotrôle ferme	IFT semences et plants ferme	IFT total ferme	IFT total moyen Midi Py
Blé dur	33,05	0,64	1,44	1,74	0,00	3,1	0,00	1,00	3,38	4,54
Colza de semence	16,76	1,00	*	0,5	1,00	*	0,00	1,00	3,50	
<i>Réf IFT colza grain</i>	-	-	1.4	-	-	4.3			-	5.71
Féverole	9,85	0,00	*	0,00	0,00	*	0,00	0,00	0,00	*
Jachère et SIE	8,99	0,00	*	0,00	0,00	*	0,00	0,00	0,00	
Luzerne de semence	5,59	0,00	*	0,00	0,00	*	0,00	0,00	0,00	
Maïs de semence	83,16	2,21	*	0,5	1,00	*	0,00	1,00	4,71	*
<i>Réf IFT maïs grain</i>		-	1.53	-	-	1.51			-	3.04
Prairies temporaires	10,19	0,00	*	0,00	0,00	*	0,00	0,00	0,00	
Tournesol semence	11,63	1,76	*	0,00	0,00	*	1,00	1,00	3,76	*
Triticale	2,40	0,00	*	0,00	0,00	*	0,00	0,00	0,00	2,74
Sorgho	2,00	1,23	*	0,00	0,00	*	0,00	0,00	1,23	*
bilan IFT Moyen de la ferme		1,36		0,6	0,55		0,06	0,84	3,41	

(1) Comprend les traitements fongicides+ insecticides + traitements de semence ; à comparer avec la somme de vos colonnes IFT fongicide+ IFT insecticide.

* : pas de référence régionale

Analyse des résultats

→ l'IFT sur les céréales d'hiver et le tournesol est globalement inférieur à la moyennes des exploitations de Midi-Pyrénées.

→ le colza de semence et le maïs de semence sont les cultures les plus traitées la plus traitée avec près de 4.5 traitements.

• *IFT spécifique sur la pression insecticide*

Depuis plusieurs années l'objectif est de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires.

Ainsi,

- les trichogrammes sont utilisés depuis leur arrivée sur le marché local, avec le Syndicat du maïs de semence
- tous les produits phytosanitaires sont employés à dose réduite

Actuellement la lutte contre les insectes du maïs se fait au moyen de deux à trois traitements :

- un insecticide du sol au semis, selon les parcelles
- un insecticide pour viser la première génération de pyrale
- l'application de trichogrammes pour la seconde génération de pyrale

Actuellement, l'IFT insecticide du maïs en MAEC est de 0.41 traitement.

Focus sur les substances à risque pour le territoire

L'usage des produits phytosanitaires implique systématiquement une prise risque pour la santé de l'utilisateur, pour la faune, pour la qualité de l'eau, pour les espèces végétales, pour la qualité de l'air. Ces risques figurent sur l'étiquette des produits. Dans le cadre du bilan phytosanitaire pour Natura 2000, nous proposons de nous focaliser sur deux aspects : la protection des insectes et la protection de l'eau.

• *Substances à risque pour les insectes*

Les insecticides utilisés dans le secteur de l'Hers sont parmi les plus utilisés en France. Ils font principalement partie de la famille des *pyréthrinoïdes* et des *néonicotinoïdes*.

Ces insecticides utilisés en plein champ ou en traitement de semence n'ont pas d'effet sélectif. Ils vont tuer aussi bien les ravageurs que les auxiliaires.

Rappelons que la « mention abeilles » ne signifie pas que le produit est sans danger pour les abeilles (bien au contraire : ces produits sont létaux).

Quelles sont les principaux produits utilisés et porteurs de risque pour les insectes ?

Liste (non exhaustive) des substances à risque particulièrement utilisées sur le territoire :

Famille des pyréthriinoïdes

- *Cyperméthrine* : utilisée sous les dénominations commerciales de
 - **Cytrine L** (céréales, maïs)
 - **Belem 0.8 MG** et **Belem EV** (traitement du sol, maïs et tournesol)
 - **Cyperfor S** (céréales, crucifères)
- *Lambda-cyhalothrine* :
 - **Karaté Zéon** (céréales, maïs, colza...)
 - **Karaté Express** (maïs, pomme de terre, soja, sorgho...)
- *Béta-cyfluthrine*
 - **Ducat, Bulldock** (maïs, colza)
- *Téflurin* :
 - **Force 1 5 G** (insectes du sol)
 - **Austral** (traitement de semence)

Famille des néonicotinoïdes :

- *Imidaclopride*
 - **Gaicho** (traitement de semence, céréales)
- *Thiaclopride*
 - **Sonido** (traitement de semence du maïs)

Familles des diamides anthraniliques

- *Chlorantraniliprole*
 - **Coragen** (maïs, pomme de terre)

Actuellement sur votre exploitation, les substances à risque pour les insectes sont principalement :

- **Cytrine L**
- **Karate Zeon**

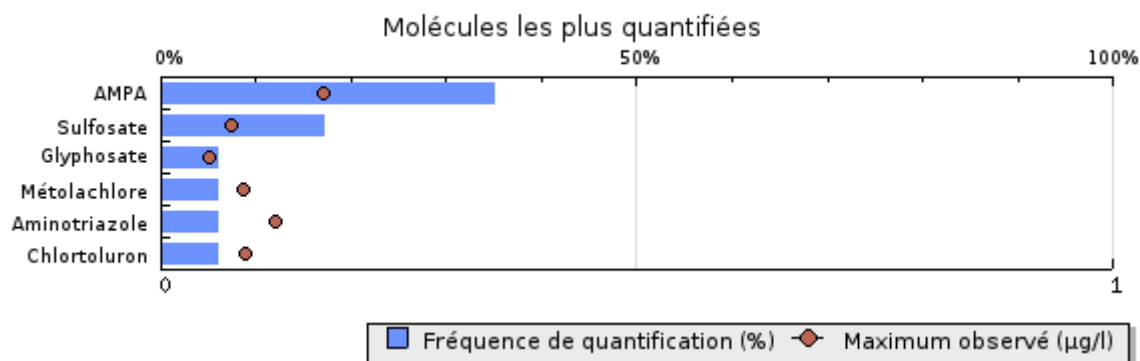
● **Substances à risque pour l'eau**

Quelles sont les principaux produits utilisés et porteurs de risque pour l'eau ?

Comme toutes les rivières de France, l'Hers fait l'objet de prélèvements d'eau et de recherche sur les pesticides. Sur le territoire, nous disposons des données de la station de Vals¹.

¹ Ces données sont en accès libre sur www.adour-garonne.eaufrance.fr

Graphique : molécules détectées dans l'eau à la station de Vals en 2015



- *Glyphosate*

Herbicide très utilisé dans toutes les cultures sous le nom de **Round-up**

- *AMPA*

Molécule de dégradation du glyphosate

- *Sulfosate*

Herbicide de la famille du glyphosate (pas de produit actuellement connu sur la zone en agriculture)

- *Métolachlore*

Herbicide très utilisé en maïs sous le nom de **Camix, Mercantor Gold, Dual Gold Safeneur**

- *Aminotriazole (ou aminotriole)*

Herbicide de l'agriculture et pour le désherbage des chemins (pas de produit actuellement connu sur la zone en agriculture)

- *Chlorotoluron*

Herbicide utilisé en céréales sous le nom d'**Aubaine**

Actuellement sur votre exploitation, les substances à risque concernées sont principalement :

- **Aubaine**
- **Camix**
- **Dual Gold**
- **Mercantor Gold**

Préconisations sur l'enjeu « insectes »

Comment diminuer l'impact de la pyrale, du puceron, ou de la cicadelle qui sont les principales cibles des insecticides utilisés dans le territoire ? Différents leviers agronomiques sont offerts pour diminuer le recours aux insecticides.

Réintroduire de la biodiversité dans les zones agricoles

Plus un système est diversifié, avec un grand nombre d'espèces végétales et animales, plus il est résilient.

○ **Diversification des rotations**

La monoculture de maïs est clairement un facteur favorable à la multiplication des pyrales qui trouvent dans le secteur un garde-manger exceptionnel. L'introduction d'autres cultures qui n'y sont pas sujettes sera une contrainte pour le développement de la pyrale.

○ **Gestion des zones-refuges**

Les zones non cultivées à proximité des parcelles sont des refuges pour les insectes auxiliaires. Haies, bandes enherbées, fossés, lisières, tous ont un intérêt écologique. Bien souvent, ces zones existent déjà comme les bandes enherbées le long des cours d'eau. On peut améliorer leur fonction :

- en recoupant les parcelles par des bandes de végétation
- en diversifiant le nombre d'espèces végétales, par exemple par un sur-semis d'espèces fleuries, ou en favorisant la végétation spontanée
- en retardant la date du broyage de la végétation, afin de laisser les plantes et la faune se reproduire

Méthodes agronomiques

○ **Stratégie d'évitement**

Le retard des semis de céréales d'un mois à l'automne permet d'éviter la période de développement des pucerons.

○ **Broyage des résidus**

Contre la pyrale, le broyage systématique des cannes de maïs détruit les larves qui s'y réfugient l'hiver.

○ **Utilisation de la lutte biologique**

La lutte biologique, objet de la présente mesure, consiste à introduire des trichogrammes dont la femelle pond dans les œufs de pyrale. La pose des trichogrammes est effectuée au moment des vols.

→ Les bulletins de Santé du Végétal informent sur les vols de pyrales. Vous pouvez vous abonner recevoir les dernières parutions par mail en vous enregistrant sur www.bsv.mp.chambagri.fr.

Documentation pour en savoir plus

- **Pyrale**

Auximore, cultivons les auxiliaires : fiche technique présentant le cycle biologique de la pyrale et les moyens de lutte, publiée par la chambre régionale de Picardie.

- **Abeilles**

Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les ! Recommandations pratiques publiées par le BSV

- **Ressources du programme Ecophyto**

Ce site regroupe de très nombreuses ressources documentaires et outils pratiques pour réduire son IFT :
<http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures> .

- **Désherbage mécanique**

Fiche technique sur les intérêts de l'utilisation de la herse-étrille :

<http://www.biomidipyrenees.org/article-790-herse-etrange-une-solution-mecanique-pour-le-desherbage-precoc>

Contacts utiles

MIGADO

Structure animatrice du site Natura 2000 'rivière Hers'

Association pour la restauration de la gestion des poissons migrateurs du bassin de la Garonne et de la Dordogne

Association MIGADO
35 avenue de la Marqueille
31650 SAINT-ORENS
www.migado.fr

Contact : Anne Soulard
05.61.75.83.97 / 06.07.81.23.61
soulard-natura2000@migado.fr

CIVAM Bio 09

Association assurant la partie agricole des MAEC du site Natura 2000 'rivière Hers'

Association de développement de l'agriculture biologique en Ariège

CIVAM Bio 09
6, route de Nescus
09240 LA BASTIDE DE SEROU
www.bioariege.fr

Contact : Cécile Cluzet
05.61.64.01.60 / 06.11.81.64.95
cultures@bioariege.fr

Annexes : Les pratiques phytosanitaires par culture

ITINERAIRE PHYTOSANITAIRE

GAEC DES 2 PINS

DH : dose homologuée

% : part de la surface traitée

DA : dose appliquée

IFT : indice de fréquence de traitement

U : unité

BLE DUR

Année 2017

Surface totale :	33,05	Remarques :
dont engagées en MAEC :	0	

HERBICIDES

Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT
Pré-levée	Herbicide	Aubaine	Chlortoluron, Isoxaben	2,5	4	l	100%	0,62
Sortie hiver	Herbicide rattrapage (sur 50% de la surface)	Pragma SX	Tribenuron-méthyle, Thifensulfuron-méthyle	0,03	0,075	kg	50%	0,10
IFT HERBICIDE TOTAL -->								0,64

FONGICIDES

Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT
Au semis	Semences traitées			1	1	u	100%	1,00
Début mars	Fongicide	Cherokee	Propiconazole, Cyproconazole, Chlorothalonil	0,98	1	0	100%	0,49
Avril	Fongicide	Abacus SP	Epoconazole, Pyraclostrobine	0,9	1	l	100%	0,45
Mai	Fongicide	Kestrel	Prothioconazole, Tébuconazole	0,8	1	l	100%	0,8
IFT FONGICIDE TOTAL -->						#N/A		1,74

INSECTICIDES & MOLLUSCIDES

Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT
			#N/A					
IFT INSECTICIDE/MOLLUSCIDE TOTAL -->								0,00

MAIS DE SEMENCE	Année 2017
------------------------	-------------------

Surface totale :	83,16	Remarques :
dont engagées en MAEC :	0	

HERBICIDES								
Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT
Pré levée	Herbicide	Camix	S-métolachlore, mésotrione, bénoxacor	3	3,75	l	100%	1,00
Pré levée	Herbicide	Dual gold	Benaxacor,S-metolachlore	0,4	2	l	0%	0,2
1 ^{er} rattrapage gram (fin mai)	Herbicide graminées	Laudis wg	Tembotrione, Isoxadifen-ethyl	0,25	0,5	kg	100%	0,12
1 ^{er} rattrapage selon flore	Herbicide dicot	Banvel	Dicamba sel de dimethylamine	0,1	1,5	l	50%	0,07
2 ^{ème} rattrapage	Herbicide 10% surface	Biatlon	Tritosulfuron	0,250	0,3	Kg	40%	0,08
12 feuilles	Herbicide (sur 20 ha)	pampa	nicosulfuron	0,6	1,5	l	80%	0,1
12 feuilles	Herbicide (sur 20 ha)	Faro 480	bentazone	0,8	0,3	l		0,64
IFT HERBICIDE TOTAL -->								2,21

FONGICIDES								
Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT
Semis	Semences traitée			1	1	u	100%	1,00
Limite passage tracteur	Fongicide (selon variétés)	Amistar	Azoxystrobine	0,5	1	l	80%	0,5
IFT FONGICIDE TOTAL -->						#N/A		1,5

INSECTICIDES & MOLLUSCIDES								
Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT
Semis	insectes du sol scutigereles	Daxol	Cyperméthrine	8	12,2	kg	10%	0,33
Mi-juin	pyrale 1ere génération	Cythrine L	Cyperméthrine	0,25	0,75	l	100%	0,67
Mi-juillet	pyrale 2eme génération	Trichogramme	Trvchogrammes	37		u	100%	
IFT INSECTICIDE/MOLLUSCIDE TOTAL -->								1,00

COLZA DE SEMENCEAnnée **2017**

Surface totale :	16,76	Remarques :
dont engagées en MAEC :	0	

HERBICIDES								
Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT
Pré-levée	Herbicide	Alabama	Dimethenamid-p, Métazachlore, Quinmérac	2	2	l	100%	1,00
IFT HERBICIDE TOTAL -->								1,00

FONGICIDES								
Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT
Semis	Semences traitées			1	1	u	100%	1,00
Fin avril	Fongicide + racourcisseur	Prosaro	Prothiconazole, Tébuconazole	0,5	1,00	l	100%	0,5
IFT FONGICIDE TOTAL -->						#N/A		1,5

INSECTICIDES & MOLLUSCIDES								
Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT
Avril	Charançon du bourgeon	Karate zeon	Lambda-cyhalothrine	0,025	0,05	l	100%	0,5
Mars	méligéthés	Karate zeon	Lambda-cyhalothrine	0,025	0,05	l	100%	0,5
IFT INSECTICIDE/MOLLUSCIDE TOTAL -->								1,00

**TOURNESOL DE
SEMENCE**

Année **2017**

Surface totale :	11,63	Remarques :
dont engagées en MAEC :	0	

HERBICIDES								
Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT
Mai	Herbicide	Mercantor gold	S-Métolachlore	1,28	1,4	l	100%	0,91
M-mai pré-levée	Herbicide	Raser ME	Flurochloridone	1,7	2	l	100%	0,85
IFT HERBICIDE TOTAL -->								1,76

FONGICIDES								
Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT
Semis	Semences traitées			1	1	u	100%	1,00
IFT FONGICIDE TOTAL -->						#N/A		1,00

INSECTICIDES & MOLLUSCIDES								
Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT
Mai	Limaces	Metarex ino	Metaldéhyde	5	5	Kg	100%	1,00
IFT INSECTICIDE/MOLLUSCIDE TOTAL -->								1,00

SORGHOAnnée **2017**

Surface totale :	2,00	Remarques :
dont engagées en MAEC :	0	

HERBICIDES								
Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT
Fin mai	herbicide pré levée	Isard	Dimethenamid-p	1	1,2	l	100%	0,83
Fin mai	herbicide pré levée	boa	Pénoxsulame	0,8	2	l	100%	0,4
IFT HERBICIDE TOTAL -->								1,21

FONGICIDES								
Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT
IFT FONGICIDE TOTAL -->						#N/A		0,00

INSECTICIDES & MOLLUSCIDES								
Date / Stade	Cible	Produit	Matière(s) active(s)	DA	DH	U	%	IFT
IFT INSECTICIDE/MOLLUSCIDE TOTAL -->								0,00